

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 18 novembre 2024 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 12 novembre 2024

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Sylvain DUBOIS, pouvoir à Catherine LECOMTE, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désignée secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2024-11-06  
PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES LOCAUX DE RVM**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Un partenariat existe depuis de nombreuses années entre la Commune et l'association Radio-Valois-Multien (RVM), pour la diffusion d'un bulletin hebdomadaire d'informations et d'émissions ponctuelles sur l'avancée des principaux dossiers engagés par la Commune.

Ce partenariat a été récemment renouvelé pour un période de 3 années s'étendant jusqu'au 30 juin 2027 (délibération du Conseil municipal DEL2024-06-22 du 18 juin 2024).

Dans le cadre de ce partenariat, la Commune louait depuis 2001 des locaux à l'OPAC, situés place Jean-Philippe Rameau à Crépy-en-Valois, qu'elle sous-louait à RVM.

Le bail avec l'OPAC a été transféré à RVM à compter du 7 mai 2024, RVM ayant sollicité, la réalisation de travaux de rénovation et d'extension de ces locaux, dont le montant s'élève à 184.701,41 €, et que la Commune ne souhaitait pas prendre en charge.

Les travaux sont réalisés par l'OPAC qui en finance une partie, le reste étant à la charge de RVM qui a sollicité une subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

Afin d'accompagner RVM dans son projet, la Commune participe au financement de ces travaux à hauteur de 10.000 €, par le biais d'une convention proposée par l'OPAC.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à signer avec l'OPAC de l'Oise la convention de financement jointe à la présente délibération,
- Autoriser le versement d'une participation financière de 10.000 € à l'OPAC de l'Oise après l'achèvement du chantier.

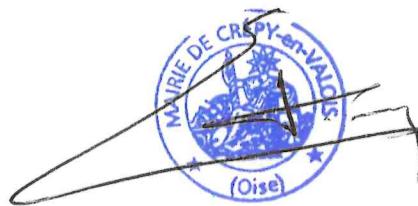
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 18 novembre 2024.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 21 NOV. 2024

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20241118-DEL2024-11-06-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2024  
Date de réception préfecture : 21/11/2024